



DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2017

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Emmanuelle ASSOUAN, directeur des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Valérie FASQUELLE, adjointe au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la Direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>mes</sup> Emmanuelle ASSOUAN et Valérie FASQUELLE, M<sup>me</sup> Emmanuelle ASSOUAN peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 6 mars 2017

Denis BEAU